

1^{ère} édition
2024

BUDGET PARTICIPATIF

de L'Isle-Adam



Lancement

DÉPÔT
Du 1^{er} mars au 31 mai

Vote

Adoption
des projets

Qui est éligible pour soumettre un dossier ?

Tout résident âgé de 14 ans et plus vivant dans la commune de L'Isle-Adam.



Quels types de projets peuvent être déposés ?

Les projets doivent se concentrer sur l'amélioration d'un équipement public, d'un site, d'une rue, d'un quartier, ou de l'ensemble du territoire de la commune de L'Isle-Adam.



Quelles sont les dates de dépôt des dossiers ?

Du 1^{er} mars au 31 mai.

À partir de quand votre dossier sera-t-il étudié ?

L'étude des dossiers se déroulera du 1^{er} juin au 31 juillet.

Comment participer ?

Je note mon projet en complétant le formulaire de dépôt que je transmets par courriel à budget-participatif@ville-isle-adam.fr ou que je remets en personne à l'accueil de l'Hôtel de ville.